



***PREMIER CONGRES DES FORETS
COMMUNALES D'AFRIQUE CENTRALE:
POLITIQUES ET GESTION FORESTIERE
DECENTRALISEE DES PAYS DE LA
COMIFAC***

DANIEL MBOLO

AT/COMIFAC



SOMMAIRE

1. Richesse et Menaces de la biodiversité en Afrique Centrale
2. Genèse de la coopération sous-régionale en matière de forêts
3. La COMIFAC, son mandat et ses organes
4. Zoom sur le 2^e Sommet des Chefs d'Etat
5. Actions de conservation en Afrique Centrale
6. Initiatives de gestion durable en Afrique Centrale
7. Gestion forestière décentralisée en Afrique centrale



1. RICHESSE ET MENACES DE LA BIODIVERSITE DU BASSIN DU CONGO

1.1 Richesse

Plus de 10 000
espèces végétales
dont

3 000 spécifiques
à la région



400 espèces de
mammifères dont des
espèces phares:
Okapis, Gorilles,
Chimpanzés,
Bonobos, Eléphants

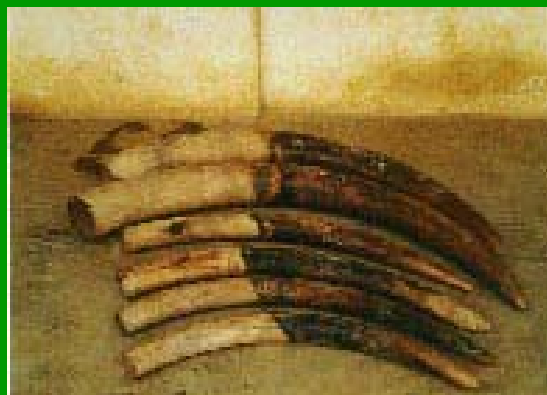




1. RICHESSE ET MENACES DE LA BIODIVERSITE DU BASSIN DU CONGO (suite)

1.2 Menaces

- Braconnage
- Agriculture itinérante sur brûlis



- Déforestation
- Exploitation forestière illégale





2. GENESE DE LA COOPERATION S/R

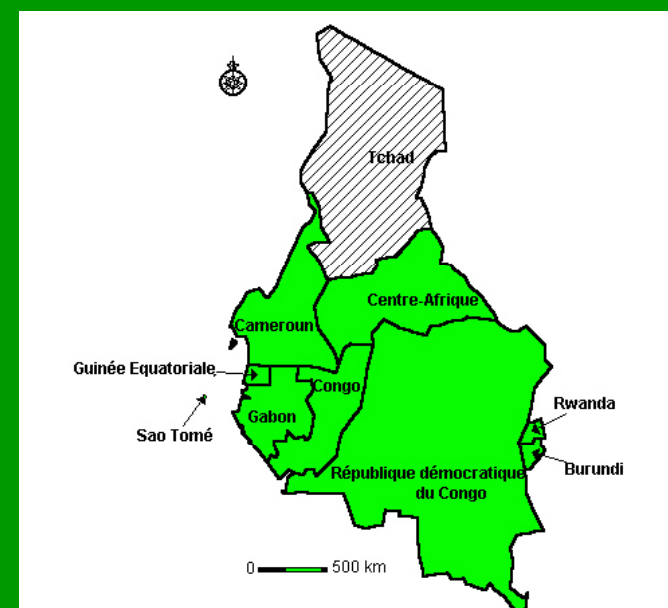
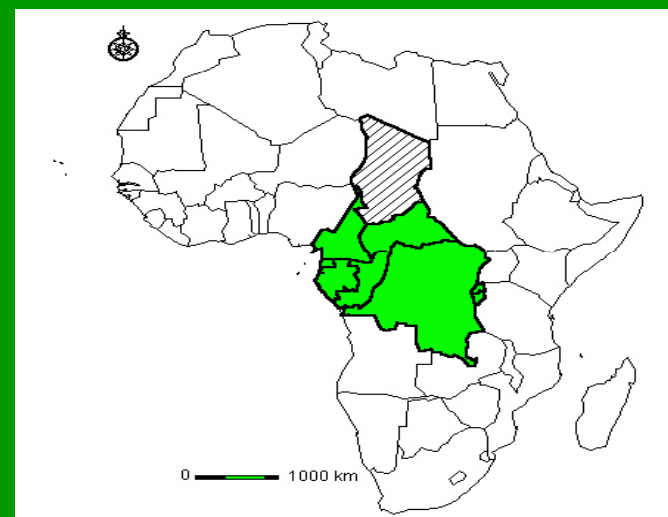
- Rio 1992: Prise de conscience des pays d'Afrique Centrale de la richesse et menaces sur leur massif forestier et leur biodiversité
- Mai 1996, Brazzaville: Rencontre multiacteurs sous-régionaux et création de la CEFDHAC
- Mars 1999, Yaoundé: 1^{er} Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale et engagement politique de ceux-ci par la signature de la Déclaration de Yaoundé sur la conservation, la gestion et le développement durable des forêts
- Décembre 2000: Création de la COMIFAC par le premier Conseil des Ministres des Forêts et élaboration du plan de convergence sous-régional



3. LA COMIFAC ET SON MANDAT

3.1 Territoire

LA COMIFAC, une institution intergouvernementale composée de dix (10) États membres d'Afrique Centrale





3. LA COMIFAC ET SON MANDAT (Suite)

3.2 Mandat

LA COMIFAC est chargée de l'orientation, de l'harmonisation, de la coordination et du suivi des politiques et initiatives forestières et environnementales dans la sous région.



3. LA COMIFAC ET SON MANDAT (Suite)

3.3 Organes

- Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements
- Conseil des Ministres
- Secrétariat Exécutif



4. ZOOM SUR LE 2^E SOMMET DES CHEFS D'ETAT (février 2005)

- a) Signature du Traité
relatif à la conservation
et à la gestion durable
des écosystèmes
forestiers
- b) Adoption du plan de
convergence
- c) Adoption du principe de
mise en place d'un
mécanisme de
financement autonome
de la COMIFAC





4.1 Traité de la COMIFAC

- **Objectif**: assurer la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
- **Structuration**: 06 titres et 31 articles
- **Modalités d'entrée en vigueur**: 30e jour suivant le dépôt du 6e instrument de ratification



4.2 Plan de convergence sous régionale

4.2.1 Présentation

Plate forme ou cadre fédérateur de planification des interventions prioritaires des Etats membres en matière de conservation et de gestion durable des forêts



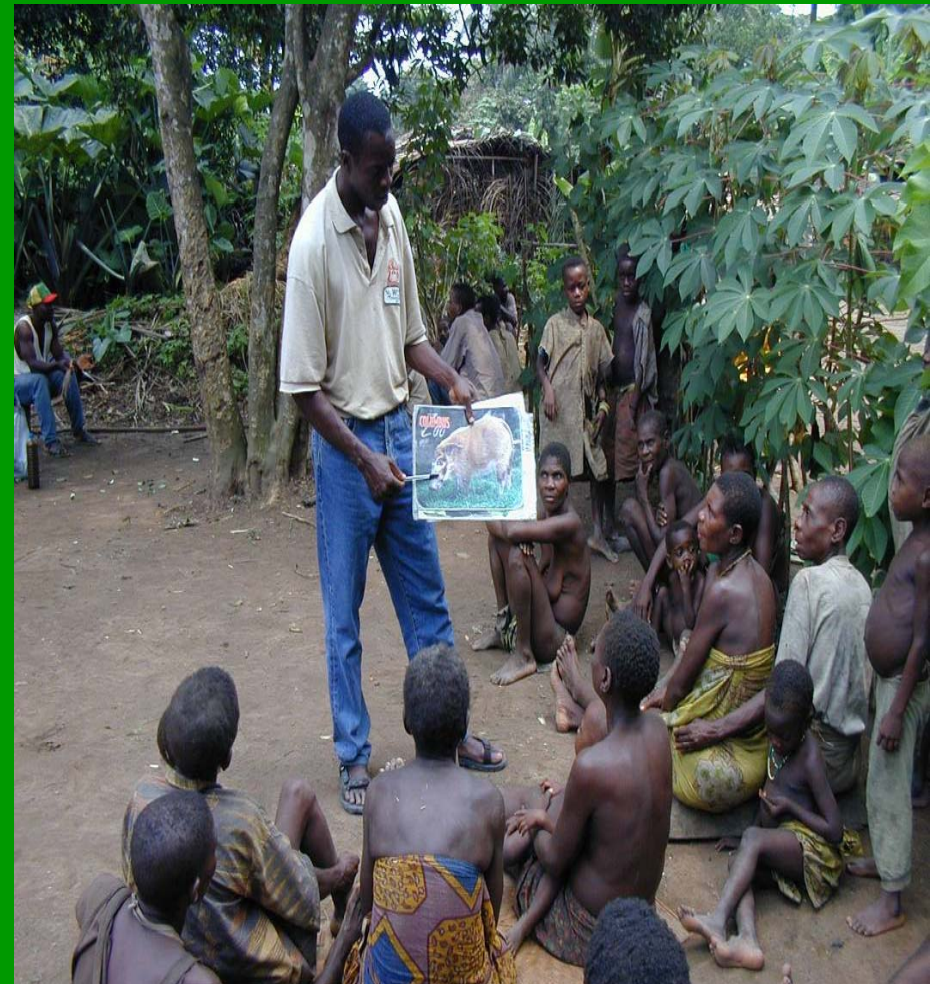
4.2.2 Axes stratégiques du PC





4.2.3 Axes prioritaires relatives à la gestion décentralisée

- Axe 1: Harmonisation des politiques forestières et fiscales;
- Axe 3: Aménagement des écosystèmes et reboisement;
- Axe 6: Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté;
- Axe 7: Participation des acteurs





4.2.4 Financement du Plan de convergence

- Estimation globale d'environ 1,5 milliard de dollar US sur une période de 10 ans
- Contribution des Etats membres pour environ 40%
- Gap de 60% à rechercher auprès des partenaires au développement



4.3 MÉCANISME DE FINANCEMENT AUTONOME

Objectif:

Assurer le financement à long terme du fonctionnement de la COMIFAC, des institutions spécialisées sous-régionales et du plan de convergence



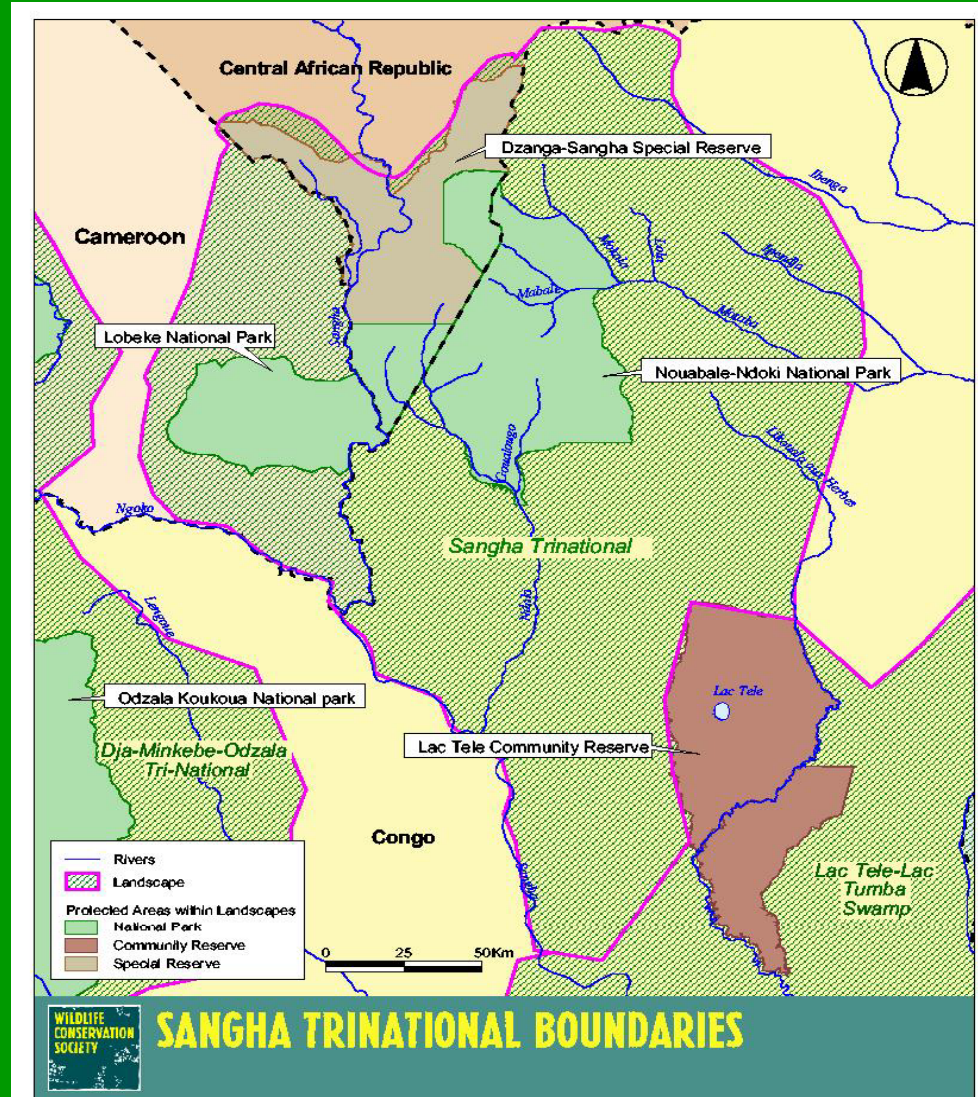
5. ACTIONS DE CONSERVATION EN AFRIQUE CENTRALE

- Un réseau de plus de 38 millions de km² d'aires protégées, soit environ 15% de la superficie totale de la sous-région
- Deux principaux complexes transfrontaliers créés



5.1 Trinational de la Sangha (TNS)

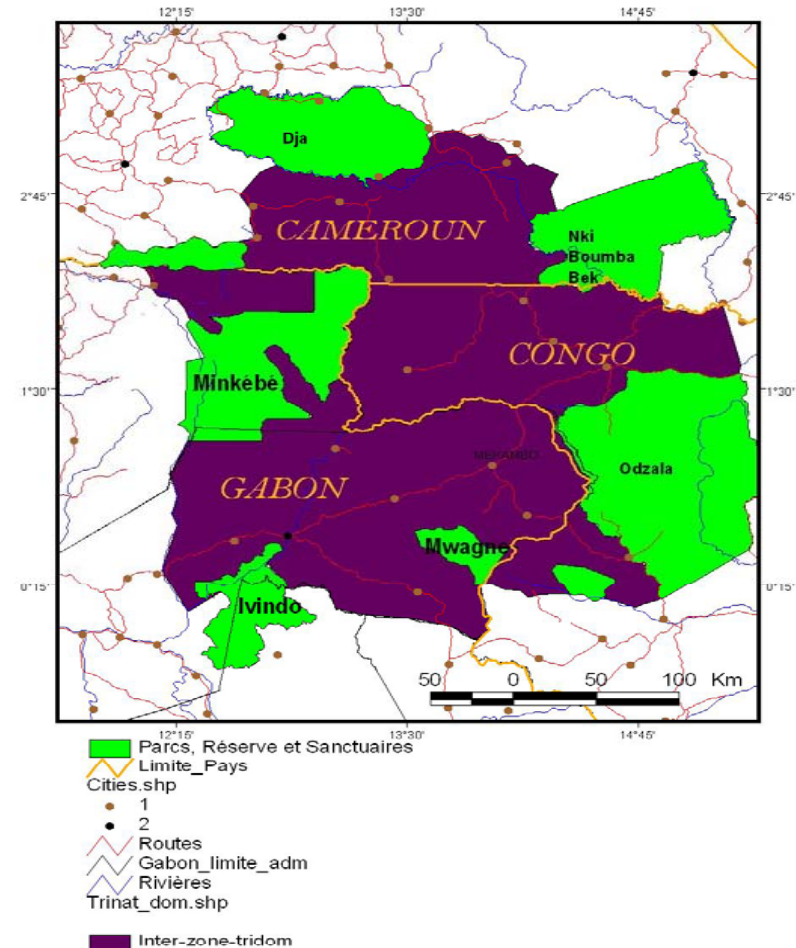
- Complexe transfrontalier composé des aires protégées suivantes: Lobéké au Cameroun, Nouabalé-Ndoki au Congo et Dzanga-Sangha en RCA
- Superficie: 28.000 Km²

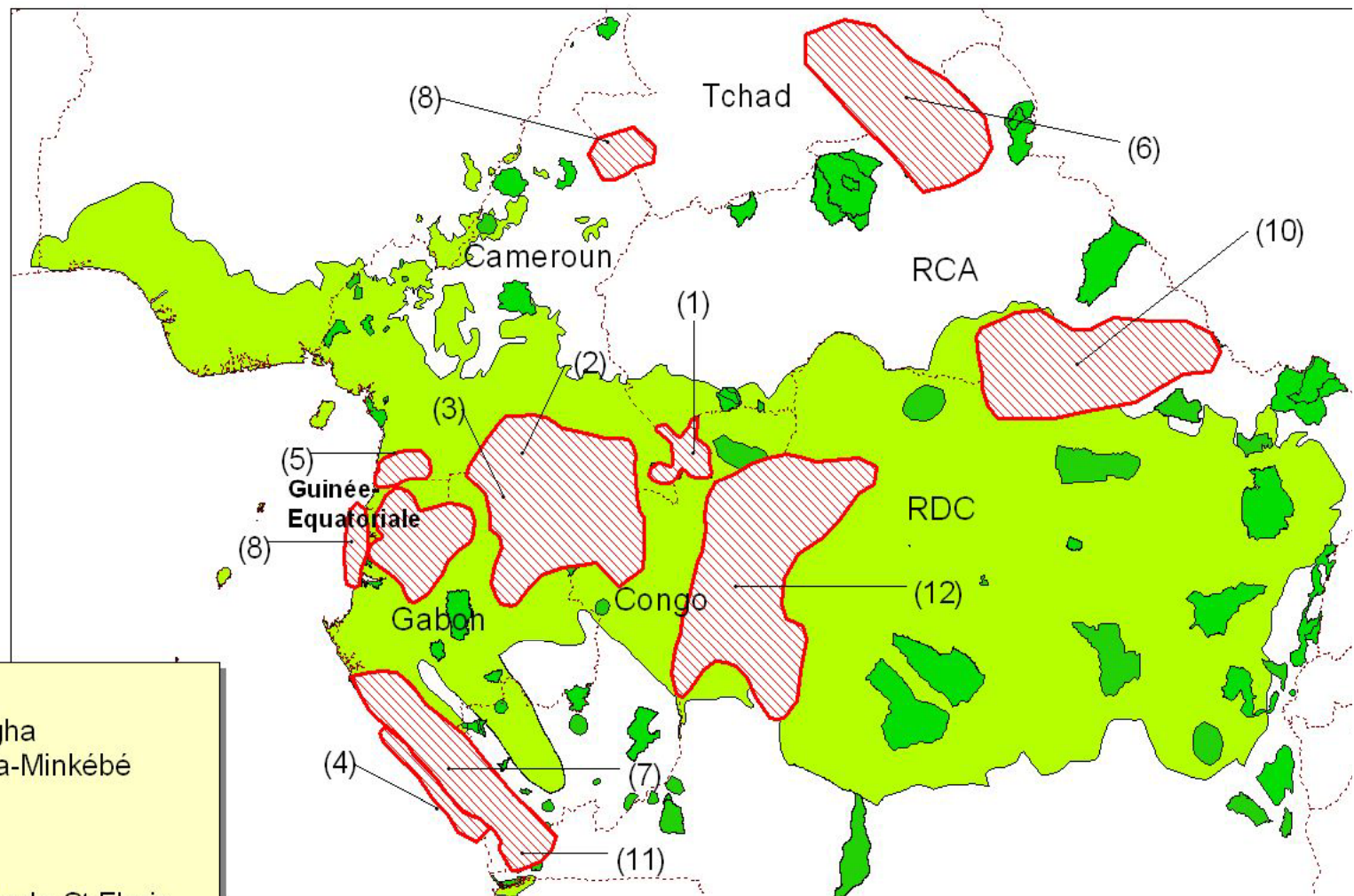




5.2 TRIDOM

- Complexe transfrontalier d'aires protégées suivantes: Dja, Mengamé, Boumba Bek et Nki au **Cameroun**; Minkébé, Ivindo et Mwagne au **Gabon**; Odzala au **Congo**
- Superficie: Environ 146.000 Km²





1. Trinationale de la Sangha
2. Trinationale Dja-Odzala-Minkébé
3. Minkébé-Mengamé
4. Mayumba-Conkouati
5. Campoma'an_Campo
6. Zakouma-Manovo-Gounda-St Floris
7. Mont Fouari
8. Estuaire du Rio-Muni
9. Boumbadjida-Binder-Lerelam
10. Bili Uere-Bangassou
11. Mayombe
12. Lac Tela-Lac Tomba

Programme des aires protégées transfrontalières sous-régionales



6. INITIATIVES DE GESTION DURABLE EN AFRIQUE CENTRALE

- De nombreuses concessions forestières (et Forêts communales) sont dotées de plan d'aménagement
- Adoption des principes-critères-indicateurs (PCI) OAB/OIBT par la sous région et adoption des PCI nationaux par le Cameroun et le Gabon
- Engagement de la sous-région dans le processus AFLEG (Cameroun et Congo ont déjà signé L'APV)



7. Gestion forestière décentralisée en AC

7.1 Axe stratégique 1

Harmonisation des politiques

- Textes juridiques (politiques, lois, codes, décrets d'application, arrêtés, décisions) des pays prévoient la gestion décentralisée
- Directives sous régionales sur la gestion des PFNL d'origine végétale
- Accord sous régional sur le contrôle forestier en AC



7.2 Axe stratégique 3

Aménagement des écosystèmes et reboisement

- Plan d'organisation/affectation des terres forestières (cas du Cameroun, Rwanda)
- Programmes sectoriels (PSFE)
 - Opérations de reboisements communaux, communautaires et privés (cas ANAFOR au Cameroun)

7.3 Axe 6: Alternatives et réduction de la pauvreté

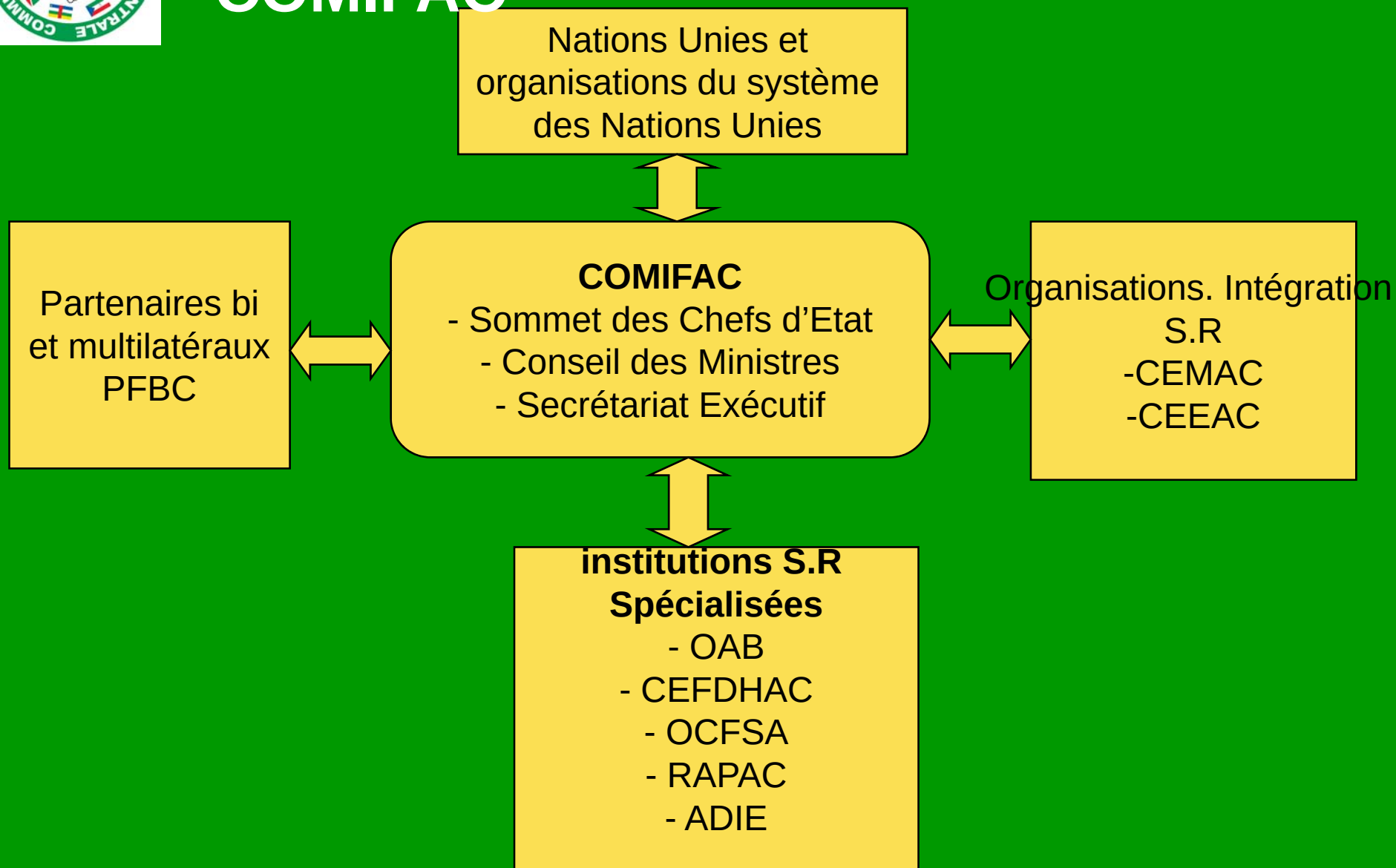
- Initiatives des forêts communales, des forêts communautaires, privées et ZICGC
- Rétrocession de la redevance forestière et faunique aux populations (Cas du Cameroun)

7.4 Axe stratégique 7: Participation des populations

- Directive sous régionale en matière d'implication des populations et ONG à la GDF



7.5 Positionnement stratégique de la COMIFAC





CONCLUSION

La COMIFAC reste le partenaire privilégié en Afrique Centrale pour suivre, coordonner et harmoniser toutes les stratégies et initiatives dans le secteur forêts-environnement.

Conjuguons nos efforts et appuis pour préserver ce riche patrimoine mondial, qu'est le Bassin du Congo.



MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION